

COMPTE RENDU D’AFFICHAGE

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2019

Fondettes, le 27 février 2019

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 février 2019
Nombre de conseillers en exercice : 33
Présents : 28
Représentés par pouvoir : 5

L’an deux mille dix neuf, le vingt-six février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune s’est assemblé à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric de OLIVEIRA, Maire.

Étaient présents : Cédric de OLIVEIRA, Catherine PARDILLOS, Jean-Paul LAUNAY, François PILLOT, Dominique SARDOU, Hervé CHAPUIS, Mathilde COLLIN, Sylvain DEBEURE, Philippe BOURLIER, Yves PARINGAUX, Jean-Maurice GUEIT, Michel PASQUIER, Nicole BELLANGER, Martine ABOT, Christophe GARNIER, Anne JUILLET, David BRAULT, Benoît SAVARY, Maryline ZUCARO, Laétitia DAVID, Anne MONNEAU, Camille LECUIT, Philippe LACROIX, Philippe DUBOIS, Yanne BENOIST, Sabine LECONTE, Jean-Pascal LUZEAU, Véronique THIMOIGNIER.

Représentés par pouvoir : Nathalie LECLERCQ a donné pouvoir à Dominique SARDOU, Virginie AUBRIOT-VERRYDEN a donné pouvoir à Jean-Paul LAUNAY, Bruno MARTEL a donné pouvoir à François PILLOT, Agnès GALLIER a donné pouvoir à Sylvain DEBEURE, Ilizette SA a donné pouvoir à Philippe LACROIX.

Secrétaires de séance : Philippe BOURLIER et Jean-Pascal LUZEAU

Session ordinaire

- **Donner acte des décisions du Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal**

Conformément à l’article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal prend connaissance des décisions prises au titre de la délégation du Conseil Municipal au Maire, jusqu’au 1^{er} février 2019. Toutes les décisions du Maire s’inscrivent dans le cadre des crédits ouverts au budget ou des autorisations de programme et crédits de paiement votés par le Conseil Municipal.

1 – Débat sur les orientations budgétaires 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte du débat sur les orientations budgétaires 2019.

2 – Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales Touraine pour le relais d'assistants maternels

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales Touraine pour le relais d'assistants maternels intercommunal de Fondettes, conclue pour la durée du 01/01/2019 au 31/12/2022. ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention à intervenir, ainsi que les avenants éventuels et tout document en application de la présente délibération.

Affiché le 4 mars 2019

Le Maire de Fondettes,
Cédric de Oliveira



Direction générale des services
– Service des Assemblées –
Dossier suivi par : Mme Dominique HAUDIQUET
☎ 02 47 88 11 02
Courriel : conseilmunicipal@fondettes.fr
Réf/courrier : W/CONSEIL/CM2019/CRM20190226